

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 661-25

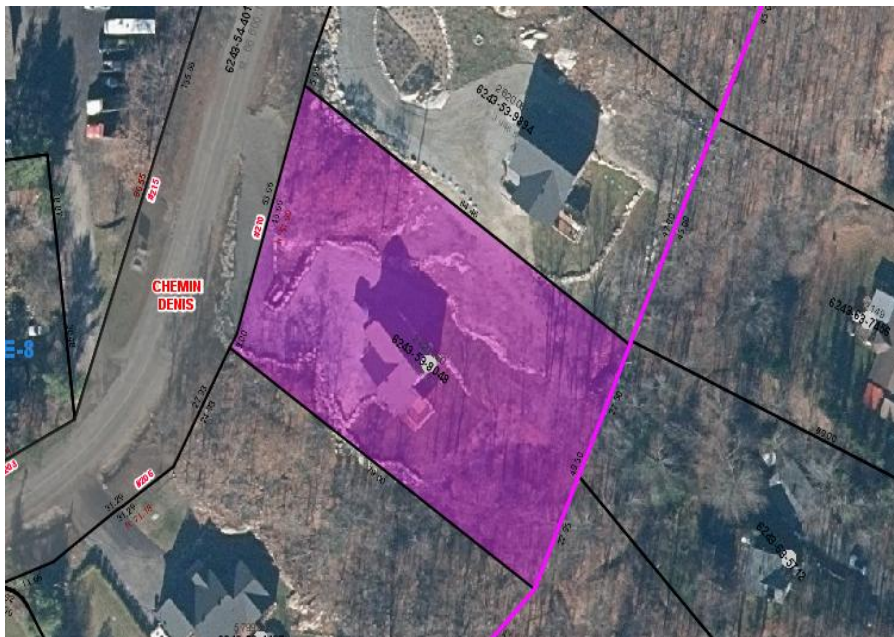
AVIS est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 12 mai 2026 à 19 h à la salle du conseil municipal dans le centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 661-25 vise à :

- Régulariser l'implantation d'un réservoir de propane en cour avant installé sous l'ancienne réglementation à une distance de 3,81 mètres de la marge avant alors que l'article 9.2.1 du Règlement de zonage numéro 661-25 n'autorise pas ce type d'équipement en cour avant;
- Régulariser l'implantation d'un réservoir de propane en cour avant installé sous l'ancienne réglementation d'une capacité plus de 200 kg alors que l'article 9.2.1 du Règlement de zonage numéro 661-25 prévoit une capacité de moins de 200 kg pour l'usage du groupe habitation.

Identification du site concerné : Lot 2 620 060 du Cadastre du Québec
210, chemin Denis

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en écrivant à municipalite@cantley.ca avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 12 mai 2026 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consultez le site Web www.cantley.ca.



Donné à Cantley, ce 21^e jour d'avril 2026.



Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil, j'ai publié dans le site Internet de la Municipalité à l'adresse <https://cantley.ca/categorie-nouvelles/avis-public/>, sur le babillard municipal et sur la propriété visée par la demande de dérogation mineure.

Donné à Cantley, ce 21^e jour d'avril 2026.



Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier